

Les modalités de paiement pour les ventes faites en vertu de l'accord à long terme sont de 25 p. 100 comptant quand chaque navire est chargé et le solde de 75 p. 100 en 18 mois avec intérêt. La disposition touchant le paiement différé est rendue possible grâce à une garantie donnée à la Commission canadienne du blé par le gouvernement canadien, semblable à la garantie dont avait été assorti l'accord précédent. Le premier contrat de vente passé en vertu de l'accord à long terme a été négocié et il prévoit l'exportation en Chine de 500,000 de tonnes fortes de blé, expédiées de ports de la côte du Pacifique, entre le 1^{er} août 1963 et le 31 janvier 1964. Tous les honorables députés reconnaîtront, j'en suis sûr, que c'est une transaction importante et qui en vaut la peine, sur un marché qui, je l'espère, constituera un débouché considérable et constant pour le blé canadien à vendre en Chine continentale.

Nous nous attendons à vendre au moins trois millions de tonnes fortes de blé à la Société nationale de Chine pour l'importation et l'exportation de céréales, d'huiles et de denrées alimentaires, au cours des trois prochaines années, sous la seule réserve de négociation sur les prix touchant les contrats particuliers passés en vertu de l'accord à long terme. Dans le dessein de favoriser un commerce avantageux pour les deux parties, la Société commerciale d'État de la Chine va chercher, évidemment, à maintenir et à développer ses débouchés canadiens pour divers produits. Il est de notre intérêt national de lui fournir l'occasion de le faire, sous réserve des garanties nécessaires pour éviter la perturbation du marché et le préjudice des fabricants canadiens. A cet égard, la Société commerciale d'État de la Chine a commencé de restreindre ses exportations au Canada d'articles sensibles à la concurrence, tels les textiles.

La signature du premier marché aux termes de l'accord, pour un montant de 500,000 tonnes à livrer dans le dernier semestre de l'année, indique nettement l'intention de la Société chinoise nationale des céréales d'en faire un marché pratique pour l'avantage réciproque des deux parties. La signature de l'accord et le marché initial constituent un progrès en ce qu'ils répondent au désir de nos importantes associations agricoles qui veulent que nous tendions tous nos efforts à acheminer le plus de céréales possible vers les marchés d'exportation, comme moyen de résoudre le problème de l'offre et de la demande. Je tiens à assurer ces associations et les députés que la Commission canadienne du blé et le gouvernement ne cesseront pas leurs efforts visant à accroître nos ventes de blé en général, après la conclusion de cet

[L'hon. M. Sharp.]

accord avec la Société chinoise nationale des céréales.

Avant de reprendre mon siège, monsieur l'Orateur, je tiens à féliciter chaleureusement le commissaire en chef de la Commission canadienne du blé qui, en cette occasion, comme en des occasions antérieures, a mené ses négociations à bonne fin.

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle): Monsieur l'Orateur, je m'attendais à entendre cette déclaration à six heures, mais en raison des circonstances, elle n'a pas été faite à ce moment-là et j'ai eu l'occasion d'être mis au courant avant que le ministre prenne la parole. Je suis, par conséquent, mieux préparé en quelque sorte que je ne l'aurais été si l'annonce avait été faite à six heures.

Voici ma première observation; vraiment, aucune annonce dans cette Chambre ne pouvait plus clairement justifier l'attitude du gouvernement précédent et la mienne, en ce qui concerne les ventes à la Chine communiste. Je pense que le ministre doit se rendre compte maintenant, même si un certain nombre de ses collègues ne sont pas renseignés, des raisons pour lesquelles je suis allé à Kowloon à la fin du mois d'avril 1961. Il récolte maintenant les fruits des initiatives qui ont été prises au cours de mon séjour dans cette ville en avril 1961. Si les honorables vis-à-vis avaient voulu se montrer justes et raisonnables, ils auraient remarqué, lors de mon retour de Kowloon, que j'ai dit bien clairement que j'étais allé là pour trois raisons: premièrement, pour établir les modalités de paiement du blé; deuxièmement, pour jeter les bases d'une prolongation de l'accord à long terme au delà de 1963—c'est un fait notoire et, troisièmement, je voulais me rendre compte quels seraient les moyens à adopter pour établir des relations commerciales harmonieuses et utiles aux deux pays.

Il m'est très agréable d'apprendre la conclusion de cette entente. Je promets au ministre, en mon nom et en celui des autres membres du parti conservateur j'espère, qu'il n'aura jamais à faire face à ce que j'ai dû moi-même accepter alors que j'étais ministre de l'Agriculture chargé de la Commission canadienne du blé.

Je vous répéterai les paroles mêmes de votre premier ministre qui avait déclaré à la Chambre que le marché était une aubaine inespérée en 1961 qui ne se reproduirait jamais plus. Il avait dit que c'était une question de fonds accordés à nos amis et de crédit consenti à ceux avec qui nous n'entretenions pas de relations diplomatiques. Un autre député qui a été défait, l'ancien député d'Assiniboia, qui est devenu le théoricien du